

PROJET DE REHABILITATION DE LA ZONE HUMIDE DE LA CHARTREUSE

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

article L.211-1 (1°) du code de l'environnement

Terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année

Perte de 50 % de la surface de ces milieux depuis les années 60

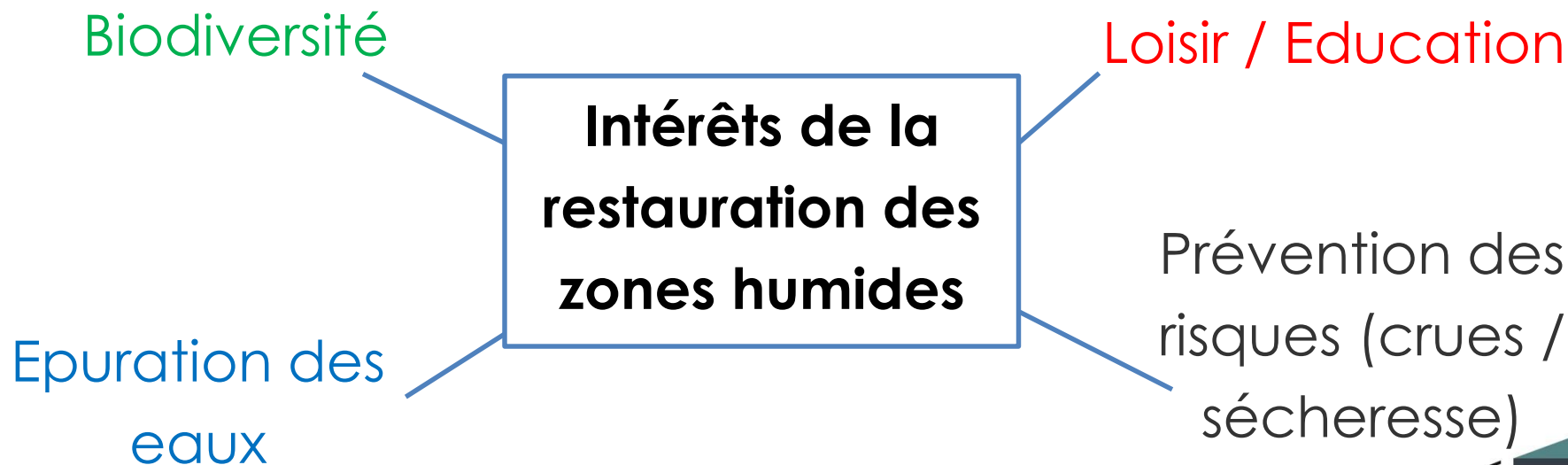


CALENDRIER DU PROJET

- 2016 : acquisition du terrain
- 2018 : démarrage de l'étude Zone humide et continuité écologique
- 2019 : *Inauguration du Parc paysager*
- Juillet 2019 à mars 2020: Dossier d'Autorisation Environnementale + Enquête publique
- Septembre 2020 : Démarrage Maitrise d'Œuvre Dervenn
- Été 2022 : Démarrage des travaux de restauration

OBJECTIFS

- Une restauration écologique et fonctionnelle des milieux
- L'intégration de ces milieux dans un espace ayant vocation à accueillir différents publics et acteurs
- Espace de découverte de la biodiversité en milieu urbain



DIAGNOSTIC



Apport de remblai dans les années 70 à 90 (terre et déchets divers)



Creusement de fossés pour drainer la zone et déplacement du cours d'eau



Plantation de peupliers dans les années 70



Détérioration du réseau d'assainissement (vétusté du réseau + perforation par les racines des peupliers)



Présence d'une plante invasive : la Renouée du Japon

UN DIAGNOSTIC PARTAGE AVEC LES USAGERS DU SITE



Rencontre des structures situées à proximité de la zone humide



Rencontre des usagers directement sur le site



Réunion publique de présentation du projet

ACTIONS DE RETSAURATION ECOLOGIQUE

- ✓ Abattage des 74 peupliers et rognage des souches → filière bois énergie
- ✓ Reprise du réseau d'eaux usées
- ✓ Réaménagement du cours d'eau :
 - suppression des buses
 - création de méandres
 - apport de granulat ...
- ✓ Déconnexion du fossé drainant
- ✓ Création d'une mare
- ✓ Plantation d'arbres (haie, saulaies et arbres isolés)
- ✓ Suppression de la plante invasive



AMENAGEMENTS

- ✓ Création de deux boucles dont une accessible aux personnes à mobilité réduite
- ✓ Création d'espaces de repos avec des points de vue sur La Chartreuse
- ✓ Aménagement d'un parcours pédagogique (en projet)
- ✓ Eco-pâturage



Un projet multi-partenaires



Porteurs du projet



*Établissement public du ministère
chargé du développement durable*



AMPHIPTERE



Partenaires financiers

Partenaires techniques